# PROCES VERBAL du Vendredi 09 Juin 2023

<u>Présents</u>: Mesdames ETIÉVANT HUARD Christiane, Géraldine VERDEL TAIN Monique, SEIBEL Marie-Thérèse et Messieurs BILLET Jérôme, DECHAUME José, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique, PROST Michel et VINCENT Jérôme.

Excusé Alain CHOULOT Procuration Dominique MICHELET

Secrétaire de séance : VINCENT Jérôme

Le conseil municipal valide le complément de l'ordre du jour avec intégration d'un point sur un contrat assistance à maitrise d'ouvrage concernant assistance à la recherche de subventions pour le projet extension et réalisation de la future Mairie.

#### Validation du compte rendu du 03 Avril 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 03 avril 2023 est validé à l'unanimité

#### Désignation du délégué municipal et des trois suppléants pour les élections sénatoriales :

Après présentation du fonctionnement des élections sénatoriales qui auront lieu le Samedi 23 septembre 2023 Dominique MICHELET se présente pour être délégué du conseil municipal pour cette élection. Géraldine VERDEL, José DECHAUME et Jérôme VINCENT se présentent comme suppléants.

Après dépouillement des votes, Dominique MICHELET est élu à l'unanimité comme délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs. Géraldine VERDEL, José DECHAUME et Jérôme VINCENT sont élus comme suppléant à l'unanimité également.

#### Avenant Travaux de Voirie : Programme Renouvellement des réseaux d'eau

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de réfection de voirie concernant la Rue Lamartine proposé par BENETRUY TP pour un montant de 89 879 € HT (107 854.80 € TTC)

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications suivantes au marché :

Ajout de la réfection complète de la voirie de la rue Lamartine : en effet lors des travaux de pose du réseau d'eau, la voirie existante a été très fortement endommagée. Cela résulte d'une absence totale de structure et les contraintes de circulations (particuliers, entreprises, grumiers, poids lourds, engins agricoles) imposés par la déviation de la route du Revermont.

Suppression des travaux du secteur 3 (Secteur sud voie SNCF) : La SNCF a imposé des prescriptions de réalisations qui engendrent des surcouts très conséquents. Ce poste fera l'objet d'un nouveau dossier prenant en compte les attentes et les nouvelles contraintes demandés par la SNCF. Seul le poste 1.1.8 (Réalisation du dossier de demande d'autorisation SNCF) d'un montant de 2 500 € a été réalisé et sera donc facturé.

Le conseil valide à l'unanimité cet avenant avec les modifications financières suivantes :

Nouveau montant du marché public :

	Montant Total
Montant du marché HT	429 314,30 €
Montant de l'avenant HT	- 556,44 €
Nouveau montant du marché HT	428 757,86 €
TVA 20%	85 751,72 €
Nouveau montant du marché TTC	514 509,43 €

Soit une diminution de la masse initiale des travaux de 0.12 %

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de réfection de voirie concernant la Rue Lamartine proposé par BENETRUY TP pour un montant de 89 879 € HT (107 854.80 € TTC)

## Validation du programme définitif (extension et restructuration de la mairie)

Après présentation du document élaboré par le SIDEC du programme définitif concernant l'extension et la restructuration de la future Mairie. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette phase en vue de permettre la consultation pour le choix de l'architecte.

## Contrat assistance à maitrise ouvrage pour opération de recherche de subvention pour le projet extension et réalisation de mairie

Dans la continuité du point précédent, le maire présente au conseil municipal une proposition d'accompagnement pour rechercher les subventions éligibles à notre projet de future Mairie. Contenu de l'importance des montants futurs à engager, le conseil municipal approuve cette proposition et valide à l'unanimité le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrages de 4 263 € HT (5 115.60 € TTC) proposé par le SIDEC.

## Effacement des réseaux entre l'agence postale et le carrefour de la rue Charles Sauria

Dans le cadre du projet Mairie un effacement du réseau est nécessaire entre l'agence postale et le carrefour de la Rue Sauria.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du SIDEC pour un montant de travaux de 32 697.15 € TTC. Après participation des financeurs le reste à la charge pour la commune de Saint-Lothain est de 8 208.39 € TTC.

#### Ligne internet logement rue de l'église

Suite à des problèmes d'accès internet au logement de l'église, des travaux sont nécessaires pour permettre aux locataires de bénéficier de la fibre.

Le devis de l'entreprise DM Travaux de 1 250 € HT (1 500 € TTC) est validé à unanimité.

#### Nomination d'un référent déantoloque :

Suite à la loi 3 DS qui impose aux collectivités d'avoir accès à un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Le conseil municipal valide la proposition de AMJ en désignant Monsieur Matthieu HOUSER pour réaliser cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal. Il sera rémunéré 80 € par dossier. Cette indemnité sera versée par la commune.

#### Informations et questions diverses

### Concert école musique le 21 Juin 2023

Michel PROST informe le conseil municipal qu'un concert de l'école de musique intercommunale sera présenté le mercredi 21 juin 2023 à 18 h 00 dans la cour des écoles.

La commune fournira les boissons pour les musiciens

#### Fête du 14 Juillet 2023

Le conseil municipal souhaite comme l'année dernière organiser un apéritif pour les habitants de Saint-Lothain.

Le comité des fêtes nous a informé qu'il organisait une soirée dansante.

Le conseil municipal offrira l'apéritif aux saint-lothinois à partir de 18 h 00.

#### **Inauguration City Stade**

La municipalité souhaite organiser l'inauguration du city stade le Samedi 9 septembre à 11 h 00. L'organisation de cet évènement vous sera prochainement communiquée.

## Mise en place d'un groupe de travail pour le terrain de pétanque

Dans la continuité de l'aménagement de la zone de loisir, le conseil municipal se réunira le mardi 20 juin 2023 à 18 h 30 pour étudier les possibilités de réfection du terrain de pétanque.

La séance de conseil est levée à : 20 h 00

